

## QUELLE ARTICULATION ENTRE LES POLITIQUES ENERGETIQUES TERRITORIALES ?



INTERVENTION DE M. DOMINIQUE MAILLARD

*Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières*

Secrétariat d'Etat à l'Industrie



Toute politique de l'énergie doit d'abord recevoir une orientation nationale forte en raison de son caractère stratégique en matière économique, industrielle, environnementale et sociale. Les axes de cette politique ont été fixés par le Gouvernement le 21 janvier dernier au terme d'un débat à l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement a ainsi donné cinq priorités à la politique énergétique française : assurer la sécurité d'approvisionnement à long terme, participer à la lutte pour l'emploi et à la recherche d'une énergie compétitive qui y contribue, construire un développement énergétique durable respectueux de l'environnement et enfin préserver et moderniser les services publics de l'énergie.

Bien évidemment, cette politique comporte une dimension internationale de plus en plus importante du fait de la mondialisation de l'économie : les marchés des énergies fossiles sont mondiaux, les réseaux s'interconnectent, les entreprises s'internationalisent, le marché intérieur européen de l'énergie se construit avec les directives gaz et électricité...

Mais la politique de l'énergie comporte aussi une dimension territoriale essentielle. Ses effets sur l'aménagement du territoire en terme d'implantation des grands équipements de production, de transport et de stockage sont considérables. Les Autorités locales ont également un rôle irremplaçable à jouer pour mieux valoriser les ressources locales d'énergies renouvelables et pour faire en sorte que l'énergie soit utilisée plus rationnellement par les consommateurs. En effet, si les Autorités nationales peuvent créer un cadre juridique et fiscal favorable à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, donner les impulsions nécessaires et mettre à la disposition des opérateurs des moyens appropriés, les Autorités locales disposent des leviers pour encourager le passage à l'acte sur le terrain. La connaissance que les Autorités territoriales ont des acteurs économiques locaux, des projets que ceux-ci forment, des ressources disponibles en énergies renouvelables locales et des besoins des populations constitue un atout indispensable à la réussite de l'un des volets principaux de notre politique énergétique : utiliser rationnellement l'énergie et valoriser les énergies renouvelables.

... / ...

Afin de tirer profit de ces atouts, la récente loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire organise l'association des collectivités territoriales à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'énergie. Elle prévoit en particulier l'élaboration d'un schéma de services collectifs de l'énergie qui vise à fixer dans la concertation avec les régions les choix stratégiques dans le domaine de la maîtrise de l'énergie au service de la politique d'aménagement durable du territoire. L'élaboration de ce schéma de service est en cours. Sur la base d'un document de cadrage national, les Préfets de Région viennent d'adresser à M. Christian PIERRET, Secrétaire d'Etat à l'Industrie, leurs contributions à l'issue d'une vaste concertation. Ces contributions sont en cours d'analyse et de synthèse. Il serait à ce stade prématuré de vouloir en tirer des conclusions définitives. On peut toutefois d'ores et déjà affirmer après une première lecture qu'elles sont riches de propositions concrètes et traduisent la volonté clairement affirmée des forces régionales d'aller plus vite et plus loin sur le chemin de la maîtrise de l'énergie et de l'exploitation des gisements locaux d'énergies renouvelables. Ces propositions ne resteront pas sans suite. Le Gouvernement souhaite en effet que, pour la première fois, les contrats de plan Etat-Régions en cours d'élaboration comportent un volet « énergie ». L'ADEME dont les moyens d'intervention ont été augmentés de 500 MF apportera son concours aux régions pour le financement de programmes cohérents et ambitieux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables au service de notre indépendance énergétique, de la protection de l'environnement et de la création d'emplois locaux.

